

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la route, notamment l'article R.417-10,

Vu le Code pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu l'arrêté 143/2020 du 16 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane DELAGNEAU, conseiller municipal,

Considérant le déménagement réalisé pour le compte de Madame GAUTHIER Véronique sise 54 rue de Gravigny, 91160 LONGJUMEAU, par l'entreprise :

DSM sise avenue de l'Europe, 77240 VERT SAINT DENIS,

Considérant que la sécurité de tous les usagers doit être assurée pendant toute la durée du déménagement,

ARRETE DU MAIRE N°

3 87 /20

LE LUNDI 21 DECEMBRE 2020

de 8 heures à 13 heures

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT RUE DE GRAVIGNY

ARRETE

ARTICLE PREMIER : L'entreprise DSM est autorisée à stationner son véhicule de déménagement, sur trottoir et sur 10 mètres linéaires environ, au droit du 54 rue de Gravigny, le lundi 21 décembre 2020, de 8 heures à 13 heures, et ce, suivant les articles 2 à 5 inclus.

ARTICLE 2 : Le lundi 21 décembre 2020, de 8 heures à 13 heures, l'arrêt et le stationnement seront interdits et déclarés gênants, au droit du 54 rue de Gravigny, et réservés à l'entreprise DSM afin de réaliser le déménagement de Madame GAUTHIER Véronique.

ARTICLE 3 : Le cheminement des piétons devra être conservé et la sécurité des piétons devra être assurée pendant toute la durée du déménagement par l'entreprise DSM, et ce, sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4 : L'arrêt et le stationnement, de tout véhicule, dans l'emprise du déménagement, seront interdits et déclarés gênants. La mise en fourrière sera prescrite si le conducteur est absent ou refuse, sur injonction des agents, de faire cesser le stationnement irrégulier.

ARTICLE 5 : La signalisation routière nécessaire à la sécurité et à la réalisation du déménagement, sera mise en place par l'entreprise DSM, sous son entière responsabilité, et ce, 7 jours avant le début du déménagement, conformément aux règles fixées par l'instruction interministérielle relative à la signalisation temporaire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, inscrit au registre des arrêtés municipaux, transmis par voie électronique à la Préfecture d'Evry. Une ampliation du présent arrêté sera adressée pour son exécution ou son application à :

- Madame le Maire et les agents de la Police Municipale de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la ville de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de LONGJUMEAU,
- Le SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- L'entreprise DSM,
- Madame GAUTHIER Véronique.

Fait à Longjumeau,

le 30 NOV. 2020

Stéphane DELAGNEAU

Conseiller municipal
délégué à l'Espace public et
aux Travaux en entreprise
du patrimoine bâti

Affiché et publié du 30 NOV. 2020

Au 31 10 2021

Certifié exécutoire le 30 NOV. 2020



Acte à classer**A387-20**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-11-30T15-40-09.01 (MI226805059)

Identifiant unique de l'acte : 091-219103454-20201130-A387-20-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : réglementation temporaire du stationnement rue de Gray
le lundi 21 décembre 2020 de 8h à 13h

Date de décision : 30/11/2020



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie

Acte : A387-20.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 30/11/20 à 15:40

Par BERTRAND Cedric

Transmis Date 30/11/20 à 15:40

Par BERTRAND Cedric

Accusé de réception Date 30/11/20 à 15:51